



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 12 novembre 2020

16 JEUNES, 6 MOIS, 1 MISSION : LE DÉPARTEMENT RECRUTE DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Le Département lance son second appel à candidature de l'année auprès des jeunes pour s'inscrire comme volontaires en service civique. Chargés d'assurer à partir de février 2021, une mission de médiation numérique pendant 6 mois, ils recevront en échange une indemnité, des formations, une expérience. Date limite de candidature : 25 novembre à minuit.

Des jeunes de 18 à 25 ans, pas de niveau d'étude exigé

A partir de février 2021, ces jeunes, âgés de 18 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans si la personne est reconnue en situation de handicap, devront faciliter l'utilisation des outils numériques pour les démarches administratives d'accès aux droits (communément appelée « médiation numérique »). Leur contrat sera de 4 jours par semaine (28h) pour une durée de 6 mois (du 1er février au 31 juillet 2021). Toutes les expériences et toutes les compétences sont les bienvenues. Aucun niveau d'étude et de diplôme n'est exigé. Seul critère, outre l'âge : être français ou disposer d'un titre de séjour.

Concrètement, que devront-ils faire ?

- Recevoir les usagers ne sachant pas utiliser l'outil numérique (PC, tablettes, smartphones) et les aider dans leurs démarches administratives sur internet : CAF, MSA, CPAM, Finances Publiques, CARSAT, Pôle Emploi... Modalités pratiques : organisation de permanences au sein des Maisons du Département ou autres locaux.
- Réaliser une enquête auprès des partenaires locaux pour contribuer à une meilleure connaissance des ressources de médiation numérique sur le territoire et alimenter la cartographie du Département ;
- Contribuer à l'animation d'ateliers sur l'accès à internet et les services numériques ;
- Améliorer la connaissance de l'offre de service du Département et celle des institutions locales afin d'orienter plus justement le public.

Pour ce faire, ces jeunes recevront une formation pour accompagner les usagers à maîtriser les outils numériques d'accès aux droits sociaux. Ils suivront également un programme de formation civique et citoyenne qui abordera de manière participative et ludique des sujets variés comme la lutte contre les discriminations, l'engagement, l'environnement et la santé.

Une indemnité, une expérience

En contrepartie de leur mission, le Département proposera à ces jeunes :

- Une indemnité mensuelle totale nette de 580 € (107,58 € versés par le Département et 472,97 € versés par l'Etat) ;

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Un accompagnement à la valorisation de leur expérience et l'élaboration de leur projet d'avenir, afin que le Service Civique soit un véritable tremplin pour la suite de leur parcours ;
- Une formation aux premiers secours, auprès d'un organisme agréé ;
- Une aide au financement du permis de conduire (forfait de 500 €).

Pour accéder aux 16 fiches mission des 13 territoires isérois et postuler, cliquez sur <https://www.isere.fr/services-civiques>

« Pour les jeunes, utiliser un smartphone ou une tablette relève souvent de l'évidence. Mais une partie de la population connaît de grandes difficultés à accéder à ses droits souvent par peur de l'outil numérique ou du fait d'une mauvaise maîtrise de celui-ci. Ce qui devrait être au service du plus grand nombre, mis en place pour faciliter les démarches, devient donc parfois un obstacle. D'où l'intérêt du service civique proposé à ces jeunes dans tout le département : leur permettre de transmettre leurs connaissances et de redonner le sourire à de nombreux usagers qui verront ainsi se réduire la fracture numérique », souhaite Jean-Pierre Barbier, le Président du Département.

Pour en savoir plus sur le service civique, cliquez sur le site du Gouvernement : <https://www.service-civique.gouv.fr/faq-volontaire>



**LE DÉPARTEMENT
RECRUTE !**
VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE

#LePouvoirDetreUtile
www.isere.fr/services-civiques

 **SERVICE CIVIQUE**
Une mission pour chacun
au service de tous

isère
LE DÉPARTEMENT